

Juin 2022 - Juin 2023
Bilan 1 an de mandat

PR PHILIPPE
JUVIN
VOTRE DÉPUTÉ



Courbevoie
Bois-Colombes
La Garenne-Colombes

Edito

En juin 2022, l'Assemblée nationale a été élue sans majorité absolue.

Dans ce contexte incertain, parce que la France ne peut pas perdre 5 ans, j'ai soutenu les lois profitables à l'intérêt général et me suis opposé à celles préjudiciables. Quand je vote un texte, je décide en homme libre. Ainsi par exemple ai-je voté pour la loi sur les retraites, mais contre celle, dispendieuse, de programmation des finances publiques et me suis abstenu sur les éoliennes.

Dans l'intérêt de la France, je crois que nous devons rechercher un consensus quand il est possible. C'est ce que j'ai appris de mes années de député européen.

Certains s'émeuvent d'une assemblée dissipée. En fait, tout est affaire de mesure : le débat est indispensable, mais il ne doit jamais franchir les limites du respect que l'on doit à son adversaire politique.

Certains, dans l'hémicycle, l'oublie parfois dans la violence. Sachez une chose : je continuerai à débattre et à proposer, mais toujours avec la conscience aigüe que tout argument est légitime quand il est posé intelligemment et avec respect.

Il est beaucoup plus difficile d'être modéré que radical. Je continuerai à être modéré. Mais je continuerai aussi à m'opposer sans concession à tout ce qui nous abîme : la dégradation des finances publiques, de la dette, des services publics, de notre industrie, de notre enseignement et de notre recherche, de la fraternité, et de nos libertés. Je veux que la France renoue avec une certaine idée d'elle-même.

J'ai enfin lancé l'initiative *Écrivons la loi*, qui s'adresse à chacune et chacun d'entre vous qui souhaitent formuler des propositions de loi.

Être député c'est aussi être à vos côtés au quotidien. A Bois-Colombes, Courbevoie et La Garenne, je vous reçois régulièrement à mes permanences.

Je continue à veiller avec attention aux affaires de votre commune. Je travaille la main dans la main avec vos maires pour continuer à faire de nos trois villes des lieux où il fait bon vivre.

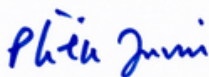
Si vous représenter est ma priorité, j'ai toujours gardé une activité professionnelle à côté de mes mandats. En tant que médecin, je garde les pieds dans la vraie vie et je vois la réalité de ce que vous vivez.

Ce bilan, je vous l'avais promis : je vous rends ici des comptes afin que vous puissiez juger de quelques-uns de mes engagements.

Dans ces temps d'incertitude, sachez que vous pouvez continuer à me faire confiance.

Fidèlement,

Philippe JUVIN



Depuis mon élection

144

Manifestations en circonscription

158

Propositions de loi signées et co-signées (fait partie des 150 plus actifs)

534

Amendements déposés (fait partie des 150 plus actifs)

43

Questions au Gouvernement (fait partie des 150 plus actifs)

33

Déplacements (Ile-de-France et hors IDF)

400

Elèves de la circonscription ont visité l'Assemblée



A l'Hôpital Européen Georges Pompidou, où je continue de travailler, avec François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention

La santé des français : ma priorité

Pendant cette première année à l'Assemblée nationale, la santé des Français et la restauration d'un système de santé efficace ont été mes grandes priorités. Plusieurs fois, j'ai pris la parole à ce sujet et fait des propositions. Voilà le texte d'une de mes interventions (le 5 mai 2023 en séance publique) et quelques autres prises de positions et questions au Gouvernement.

SÉANCE DU 5 MAI 2023

4269

hospitalier, l'ancien syndicaliste, est-il prêt à signer le certificat de décès de l'hôpital public? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin (LR). Nous sommes réunis au chevet d'un grand malade, l'hôpital public. Pour l'hôpital public, comme pour beaucoup de nos services publics, on met beaucoup d'argent pour peu d'efficacité. Pour quelle raison? Parce que l'argent ne va pas aux soins et qu'on ne se soucie pas suffisamment du service rendu.

À ce sujet, madame la ministre déléguée, votre décision – celle de votre administration, peut-être – d'interdire de communiquer au journal *Le Point* les données nécessaires à l'établissement de son classement des hôpitaux est incompréhensible. La transparence sur les résultats – quelles que soient les imperfections des outils d'évaluation – est toujours un moteur pour améliorer la qualité.

Le sujet, urgent, qui nous réunit aujourd'hui, ce sont les difficultés de recrutement à l'hôpital public. Pour la clarté du propos, je me focaliserai sur les médecins. Le problème est d'abord démographique: nous ne formons pas suffisamment de médecins en France. Quand un médecin part à la retraite, il n'en faut pas un pour le remplacer, mais deux ou trois. **Notre proposition est simple, nous vous demandons de doubler le numerus clausus.** Vous me répondez que vous l'avez supprimé; c'est faux, vous avez simplement changé son nom en numerus apertus. Preuve qu'il existe toujours, vous affirmez l'avoir augmenté de 15 % – ce qui est exact, mais insuffisant.

Vous me répondez: « Nous ne pouvons pas faire plus, nous n'avons pas les capacités de formation. Nous ne disposons pas des terrains de stages. » Calembredaines! Des stages, il y en a partout, à condition qu'on accepte d'affecter massivement des étudiants partout en dehors des centres hospitaliers universitaires (CHU), dans le public ou dans le privé.

Vous ajouterez: « Il faut dix ans pour que cela produise des effets. » La belle affaire! Une décision politique met parfois dix ans à produire ses effets et, si nous avions commencé il y a dix ans, nous aurions moins de soucis. Madame la ministre déléguée, doublez le numerus clausus maintenant; les Britanniques l'ont fait l'année dernière.

Deuxièmement, **il faut traiter et payer correctement les médecins.** Je prendrai deux exemples, aux extrêmes de la vie professionnelle: les externes et les médecins retraités. Les premiers sont payés 260 euros brut par mois! C'est honteux et, surtout, totalement injustifié. **Nous, Les Républicains, vous demandons de payer désormais les externes au SMIC horaire.** Si vous ne le faites pas, nous le proposerons lors de l'examen du PLFSS pour 2024.

Quant aux médecins retraités, je décrirai un cas symptomatique: ce praticien hospitalier de grande qualité – dernier échelon – a pris sa retraite le 31 décembre dernier. Son hôpital étant en difficulté, il a accepté de venir travailler le 1^{er} janvier, en tant que retraité. Il a été réembauché comme attaché premier échelon, au plus bas de l'échelle des salaires de la fonction publique! Comment voulez-vous que les retraités acceptent de revenir travailler à l'hôpital dans ces conditions?

Pour ce qui est des médecins libéraux, nous avons fait adopter en commission des affaires sociales, contre l'avis de la majorité mais avec le soutien de tous les autres groupes, une disposition qui vise à **exonérer les médecins retraités de cotisations retraite.** Fort heureusement, elle a été reprise après le recours à l'article 49.3. Mais adoptée au mois de décembre,

4270

ASSEMBLÉE NATIONALE –

elle n'est toujours pas appliquée. Madame la ministre déléguée, il faut faire appliquer la loi par votre administration!

Nous proposons aussi qu'aucun médecin salarié en cumul emploi-retraite ne puisse être rémunéré sur une base inférieure à celle qui était la sienne avant de prendre sa retraite. Soyons clairs, le jour où les médecins retraités ne viendront plus nous aider, la médecine de ville et le système hospitalier s'écrouleront....

Enfin, un hôpital public qui fonctionne, c'est un hôpital qui fait confiance à ses personnels. **Arrêtez de nous engluier dans des tâches administratives.** Donnez aux services de l'autonomie, y compris financière. Et surtout, de grâce, simplifiez la vie des soignants! **Permettez-leur de passer du temps auprès de leurs malades,** et non en réunion ou devant leur ordinateur, ou à remplir des questionnaires absolument inutiles. Alors, vous verrez, les soignants cesseront de désertier l'hôpital public. On parle de l'attractivité de l'hôpital public, mais que se passe-t-il? Les personnels votent avec leurs pieds et partent...

À l'hôpital public, madame la ministre déléguée, **c'est désormais tous les jours l'état d'urgence.** Mais il n'est pas condamné à aller mal. J'aurais voulu parler d'innovation, d'intelligence artificielle, de sécurité des patients, de qualité des soins, des relations entre le secteur public et le secteur privé, de la médecine de ville. Le temps est malheureusement compté....

Madame la ministre déléguée, je ne doute pas de votre bonne volonté, mais la communication ne remplace pas l'action. Cessez d'organiser de grandes concertations, dont la principale utilité est de gagner du temps. Agissez, mieux encore, obtenez des résultats!

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Bergantz.

Mme Anne Bergantz (Dem). En préambule, je salue l'engagement des professionnels de santé qui, au quotidien, s'occupent

Mes principales questions au gouvernement sur la santé :

- Urgence de la prise en charge des maladies neurodégénératives
- Faciliter l'accès aux soins palliatifs à domicile
- Garantir à tous un accès à une nourriture saine et de bonne qualité
- Soutien aux Prestataires de Santé A Domicile
- Meilleure prise en charge de la fibromyalgie
- Epidémie de bronchiolite
- Mise à jour du plan contre la variole
- Faiblesse de la couverture vaccinale française contre l'infection par les HPV

Dépendance et maintien à domicile

Une société de progrès est une société qui prend soin des plus âgés. J'ai fait de nombreuses propositions : en particulier en Ehpad, la nécessité de garantir le droit permanent de visite 24h/24, le droit d'y vivre avec son animal de compagnie (chat, chien), une meilleure formation du personnel et une obligation pour les établissements de rendre publics les critères de qualité de vie.

Le Journal du Dimanche

Sauvons nos Ehpad : alerte sur des structures à bout de souffle

Par Virginie Duby-Muller et Philippe Juvin*

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES maintenant, les directeurs d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) font face à une grave pénurie de personnel. Environ 400 000 personnes sont salariées dans l'un des 7 200 Ehpad, publics et privés, qui accueillent au total 600 000 personnes âgées dépendantes. En 2006, le plan grand âge avait fixé un objectif de 10 personnels pour 10 résidents. Ce ratio n'est aujourd'hui que de 6 pour 10. Pour effectuer, dans les meilleures conditions possibles, leurs missions de soins et d'écoute auprès des résidents, un Ehpad devrait compter un personnel pour une personne âgée en perte d'autonomie.

De ce fait, le personnel soignant doit faire face à une surcharge de travail qui

impacte la qualité des soins : faute d'effectifs suffisants, certains résidents ne sont pas toilettés et habillés pour se rendre aux activités proposées par les établissements, voire même ne sont douchés que tous les quinze jours. Des repas ne sont pas donnés et la dénutrition touche 38 % des résidents en Ehpad.

Pourtant, le personnel des Ehpad multiplie les heures supplémentaires, passant d'un patient à un autre à une vitesse cadencée, renonçant même à prendre des congés, faute de remplaçant. Sans compter les manques de matériel indispensable pour assurer le bien-être des personnes âgées. À bout de souffle, épuisés moralement et physiquement par la dégradation de leurs conditions de travail, de plus en plus de

soignants sont en arrêt maladie ou choisissent de démissionner.

En cette période estivale, la situation s'aggrave. Certains directeurs d'établissement sont désormais contraints de demander aux familles de reprendre leur proche ou de venir faire les soins eux-mêmes.

Les directeurs d'établissements, les personnels d'Ehpad et les familles dénoncent aujourd'hui une situation qui confine à la maltraitance.

Des revalorisations salariales, financées par la solidarité nationale, sont nécessaires, tout comme l'amélioration de l'image des métiers du médico-social, notamment auprès des plus jeunes. La Cour des comptes, dans son rapport de février 2022 sur la prise en charge en Ehpad, a identifié

quatre leviers : une plus grande transparence de la mesure de la qualité, un pilotage renforcé de la prise en charge des soins, une meilleure adaptation à la diversité des publics accueillis et une insertion territoriale plus dynamique.

L'État doit prendre ses responsabilités : il est urgent d'agir afin qu'en France nos aînés puissent vieillir dans la dignité qu'ils méritent. Nous demandons l'augmentation immédiate du taux d'encadrement par résidents. À cette condition, le personnel aura du temps pour s'occuper des résidents. ●

* Respectivement députée LR de Haute-Savoie et député LR des Hauts-de-Seine.

Retrouvez sur lejdd.fr LA LISTE COMPLÈTE DES SIGNATAIRES

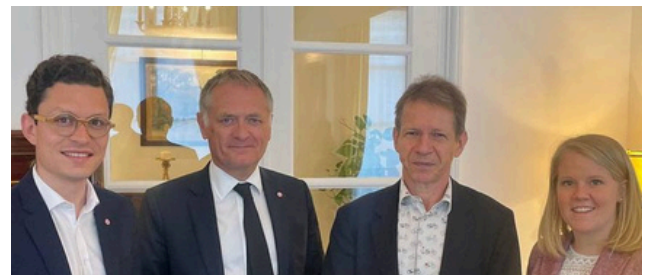
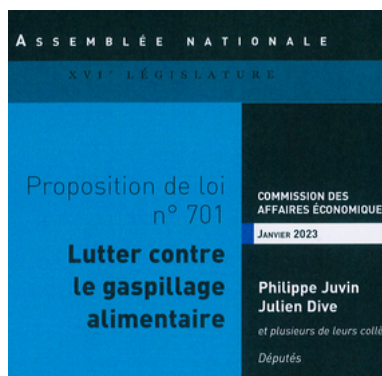
Le nucléaire pour lutter contre le réchauffement climatique

La réduction de la part du nucléaire à 50% est un suicide collectif. Pour réduire les émissions de CO2 et retrouver notre indépendance énergétique, il faut relancer le nucléaire. Retrouvez ici les travaux de la Commission d'enquête parlementaire sur l'industrie nucléaire, que nous avons présidée.



Lutter contre le gaspillage alimentaire

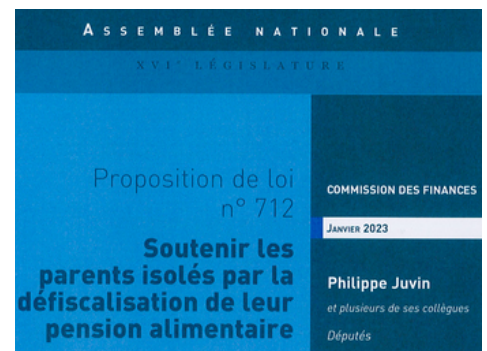
À Courbevoie, sous la direction du Maire Jacques Kossowski et grâce au travail de son adjoint Arash Derambarsh, la ville a été précurseur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : j'ai rédigé la proposition de loi n°701 pour renforcer ces obligations.



Avec Jean-Marc Jancovici, Fondateur et président de The Shift Project, Antoine Vermorel-Marques, député de la Loire et Justine Gruet, députée du Jura

Aider les parents divorcés

J'ai déposé la proposition de loi n°712 pour défiscaliser les pensions alimentaires.



Retraites : j'ai voté pour les 64 ans

La loi sur les retraites était nécessaire pour garantir le financement du régime : sans elle, par exemple, un agent de catégorie C de la fonction publique territoriale né après 1980 aurait dû partir à la retraite avec une pension inférieure au taux de pauvreté : cela aurait été inacceptable. Pour autant, cette loi était très imparfaite et incomplète. J'ai déposé de nombreux amendements sur la pénibilité, la politique familiale et les carrières longues.

Flashez le QR Code ci-contre pour voir mon intervention.



AMENDEMENT

N° 10272

présenté par

M. Juvin, Mme Anthoine, M. Viry, Mme Louwagie, M. Ray, M. Brigand et M. Seitlinger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Avant le 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application de l'article 15 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018. Sur le modèle du Fonds de réserve des retraites, le rapport étudie l'introduction d'une dose de capitalisation collective dans le système de retraite par la création d'un fonds public d'épargne retraite souverain et obligatoire pour les assurés du secteur privé. Ce rapport s'attache à établir le coût, la faisabilité, les avantages, les conditions et les échéances de la mise en place d'une telle réforme. Il étudie la création d'un établissement public placé sous la tutelle de l'État et responsable de ce fonds, la composition de son conseil d'administration et la mise en place d'un règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation du fonds et les modalités de placement de celui-ci.

Introduire une dose de capitalisation collective

Avec toujours moins de cotisants et toujours plus de retraités, les retraites sont condamnées à diminuer si elles continuent à n'être financées que par répartition. J'ai plaidé, par une proposition de loi, de très nombreux amendements et plusieurs prises de parole, pour compléter la répartition par une dose de capitalisation collective. Les fonctionnaires en bénéficient déjà avec le régime additionnel de la fonction publique (RAFP) : je souhaite que le bénéfice d'un tel régime soit étendu à tous les salariés du privé. Par ailleurs, la création d'un fonds de capitalisation souverain, garanti par l'Etat, serait un instrument majeur d'investissement dans l'industrie d'avenir.

Le Monde

"POUR SAUVER LES RETRAITES, IL FAUT ÉPARGNER."
LE MONDE, OCTOBRE 2022

LE FIGARO

"SANS UNE PART DE CAPITALISATION, NOUS AURONS UNE RÉFORME DES RETRAITES TOUTS LES CINQ ANS."
LE FIGARO, FÉVRIER 2023

l'Opinion

"LA RETRAITE PAR CAPITALISATION, UNE RÉFORME SOCIALE, ÉCONOMIQUEMENT VERTUEUSE ET PATRIOTIQUE."
L'OPINION, FÉVRIER 2023

Soutenir les familles

Avec les députés LR, nous avons fait adopter la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé : une personne recevant l'AAH ne verra plus celle-ci réduite au motif que son conjoint a des revenus !



Avec les représentants de l'association APHPP et Bien Vivre son Handicap de Courbevoie

Non aux fraudes sociales

La fraude sociale coûte plusieurs milliards d'euros par an. Il faut y mettre fin. J'ai proposé que les consulats de France à l'étranger convoquent chaque année les bénéficiaires d'aides sociales et de retraites payées dans leur ressort, afin de vérifier leur identité et...leur existence. Proposition refusée par la Majorité, mais je reviendrai à la charge... Flashez le QR Code ci-contre pour voir mon intervention en Commission.



Refonder le monde du travail

Avec 5 millions de chômeurs, il est inacceptable que les entreprises et les hôpitaux ne trouvent pas facilement des salariés. Un des problèmes est l'inadéquation entre nos formations et les besoins réels du pays. Je suis intervenu plusieurs fois pour presser la ministre de fermer les filières universitaires qui fabriquent des chômeurs, pour ouvrir celles dont nous avons besoin et pour que l'Etat se dote d'un vrai outil prévisionnel des besoins du pays dans les 5 à 10 ans.

Flashez le QR Code ci-contre pour voir mon intervention en séance publique.



Contrôler l'immigration

Avec mes collègues Républicains, j'ai déposé 2 propositions de loi pour mettre fin à l'immigration illégale, et permettre au pays de définir lui-même qui entre, en fonction de ses besoins. Par ailleurs, parce que je pense qu'il faut aussi développer l'Afrique pour stabiliser les populations et éviter une vague d'immigration économique, j'ai déposé une proposition de résolution européenne visant à mettre en place un "Plan Marshall pour l'Afrique."

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 juin 2023.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

*relative à la souveraineté de la France, à la nationalité,
à l'immigration et à l'asile,*

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 mars 2023.

PROPOSITION DE RÉOLUTION EUROPÉENNE

*visant à mettre en place un plan Marshall pour l'Afrique
afin de réduire l'immigration illégale,*

Défense

J'ai voté la loi de programmation militaire. Avec mes collègues LR nous avons obtenu de sanctuariser le budget de la défense pour les 5 prochaines années.

Arménie

J'ai cosigné la proposition de résolution n°435 visant à sanctionner l'Azerbaïdjan, à exiger le retrait total et immédiat de ses forces armées présentes en territoire arménien.

Sécurité

J'ai cosigné la proposition de loi n°969 visant à instaurer des peines planchers pour les faits commis contre la police, les pompiers, les professionnels de santé et médico-sociaux, et les enseignants.

Fin de vie

Avec mon collègue Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin, nous avons déposé une proposition de résolution pour que des services de soins palliatifs en établissement et à domicile soient disponibles dans tous les départements, et de conditionner toute évolution de la législation sur la fin de vie à la possibilité réelle d'accéder à de tels services.

Philippe JUVIN, un député de votre quotidien à Bois-Colombes, Courbevoie et La Garenne-Colombes

Avec les 3 maires de la circonscription, Jacques Kossowski à Courbevoie, Monique Raimbault à La Garenne-Colombes et Yves Révillon à Bois-Colombes, je travaille pour votre quotidien.

Grâce à notre gestion, nos 3 communes sont parmi les mieux gérées et là où la qualité de vie est la meilleure, comme en témoigne cette enquête récente du Parisien.



Prolongation des lignes 1 et 3 du métro

Comme promis, je suis intervenu auprès de la présidente du Conseil régional pour poursuivre la ligne de métro 1 jusqu'à la place de Belgique à La Garenne-Colombes et la ligne 3 jusqu'à la Gare de Bécon à Courbevoie, à la Gare des Vallées à La Garenne et Bois-Colombes. Avec vos 3 maires, notre engagement est total.

Madame Valérie Pécresse
Présidente
Conseil Régional d'Ile-de-France
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Paris, le 26 mai 2023

Madame la Présidente,

Nous avons abordé, lors de nos précédents échanges, la nécessité du développement de l'offre de transports en commun dans les zones d'habitat très dense, et particulièrement l'importance de la prolongation de la ligne 1 et de la ligne 3 du métro.

Concernant la prolongation de la ligne 1 du métro : je serais très heureux que vos services prennent en compte, dans leurs études, la prolongation de la ligne 1, qui s'arrête actuellement à La Défense, vers la Place de Belgique et le quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

La prolongation de cette ligne permettra également de desservir, par une ou deux stations, la ville de Courbevoie. Il me semble qu'un arrêt pourrait être situé aux alentours de l'Église Saint-Adrien et un autre aux alentours de la rue des Fauvelles, avant d'arriver à la Place de Belgique de La Garenne-Colombes.

S'agissant de la ligne 3 du métro qui s'arrête actuellement au pont de Levallois : comme nous l'avons évoqué lors d'une réunion avec vos services, la prolongation de la ligne 3 pourrait se faire, après le franchissement souterrain de la Seine, vers Courbevoie, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes.

Une station de métro pourrait être ainsi localisée aux alentours de la gare de Bécon-les-Bruyères de Courbevoie et une autre aux alentours de la gare des Vallées. Une telle architecture, outre le fait qu'elle desservirait Bois-Colombes, Courbevoie et La Garenne-Colombes, aurait aussi le mérite de desservir les habitants de Colombes et d'être en connexion avec les 2 gares SNCF sus-citées.

Notre palmarès

Classement des villes de plus de 20 000 habitants d'après plusieurs critères (santé, famille, sécurité, environnement, éducation)

Ville (département)	Note
1 Le Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine)	13,40
2 La Celle-Saint-Cloud (Yvelines)	13,39
3 Vélizy-Villacoublay (Yvelines)	13,34
4 Clamart (Hauts-de-Seine)	13,31
5 Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines)	13,26
6 Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)	13,20
7 Le Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne)	13,17
8 Vincennes (Val-de-Marne)	13,15
9 Chaville (Hauts-de-Seine)	13,14
10 Meudon (Hauts-de-Seine)	13,12
11 Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)	13,11
12 La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine)	13,07
13 Sèvres (Hauts-de-Seine)	13,07
14 Vanves (Hauts-de-Seine)	13,04
15 Saint-Mandé (Val-de-Marne)	13,03
16 Draveil (Essonne)	13
17 L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne)	13
18 Courbevoie (Hauts-de-Seine)	13
19 Montrouge (Hauts-de-Seine)	12,98
20 Bois-Colombes (Hauts-de-Seine)	12,96

Education

Je suis intervenu auprès du ministre de l'Éducation nationale pour renforcer les moyens du collège Jean Mermoz de Bois-Colombes et préserver les Jardins d'enfants de Courbevoie.

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Paris, le 24 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Je reçois les représentants des parents d'élèves du collège Jean Mermoz situé à Bois-Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Les délégués des parents viennent me saisir d'une question délicate liée à la suppression de 10 élèves dans les effectifs prévisibles de l'année prochaine. Pour des effets de seuil, cette suppression de seulement 10 élèves conduit à la suppression d'une classe complète, en quatrième, correspondante à 29 heures.

Une étude approfondie du dossier me permet de vous assurer que ces 10 élèves seront non seulement bien présents à la rentrée prochaine, mais seront probablement beaucoup plus. En effet, la livraison de 91 logements est prévue en septembre 2023, dont 23 en locatifs sociaux d'ores et déjà attribués. Par ailleurs, dans le ressort du collège, on attend un total de 500 nouveaux logements sur les années scolaires 2023, 2024 et 2025. La deuxième raison qui me conduit à vous dire que l'évaluation de moins 10 élèves par les services de la direction académique des Hauts-de-Seine est probablement fautive, est que le chiffre actuel sur lequel il se base, est de 659 élèves qui seraient présents dans le collège, alors qu'ils sont déjà 664.

Pour tenter d'achever de vous convaincre, il y a, dans ce collège, des classes très chargées avec plusieurs cas d'enfants avec des troubles du comportement. En sixième, par exemple, sur des classes de 24 élèves, dont 5 élèves avec un trouble du déficit de l'attention avec



Avec Monique Rimbault, maire de La Garenne-Colombes, Yves Révillon, maire de Bois-Colombes et Roger Karoutchi, Vice-président du Sénat lors de la cérémonie en mémoire du Génocide des Arméniens.



A Bois-Colombes pour la commémoration du 78e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.



Avec Jacques Kossowski, maire de Courbevoie, Sybille d'Aligny, suppléante, Laetitia Devillars, Hervé de Compiègne, Charazed Djebbari, Sébastien Beauval, Marion Jacob-Chaillet, Catherine Morelle et Marie Geroudet, Adjointes au maire, pour l'inauguration de la rue Sebastopol.

Ecrivons la suite ensemble !

Pour déposer une proposition de loi dans le cadre de mon opération "écrivons la loi" :



www.philippejuvin.fr

Pour prendre un rdv permanence :



rdvphilippejuvin@gmail.com

Vous avez sûrement des idées pour aider notre pays. Si certaines d'entre elles nécessitent une loi (attention, toutes les bonnes idées ne doivent pas nécessairement se traduire par une loi !), faites comme si vous étiez vous-même le député. Écrivez une PPL (proposition de loi). J'en prendrai connaissance, et si nous en partageons les objectifs, je la déposerai officiellement.

Comment faire ? Rédigez ainsi votre PPL :

1. Votre nom
2. Un titre (pas trop long)
3. Un exposé des motifs : ce sont quelques lignes (une dizaine maxi) qui expliquent les raisons générales de votre PPL, et qui commentent un par un l'objectif des articles.
4. Un à quatre articles de loi.

Je vous rappelle que pour qu'une PPL soit recevable, elle doit obéir à trois grands principes : respecter la Constitution, ne pas créer de dépenses nouvelles et couvrir un domaine législatif, et non réglementaire. Et, personnellement, j'ajoute une dernière condition : que la loi soit utile et ne soit pas bavarde.

Habitants de La Garenne, Bois-Colombes et Courbevoie : à vos plumes et ordinateurs !

POUR VISITER MON SITE INTERNET



Pr Philippe Juvin
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION DE LOI

